

Communiqué de presse du Smevom du Charolais-Brionnais et Autunois

Un débat sur l'avenir du centre de tri à Gueugnon.

Rappel sur le transfert du centre de tri de la communauté de communes du pays gueugnonnais au SMEVOM en 2004

Le SMEVOM a pris la compétence du traitement des déchets ménagers le 1^{er} janvier 2004 qui inclut la gestion du centre de tri existant sur son territoire, à Gueugnon.

Le SMEVOM constate à cette occasion l'obsolescence de la chaîne de tri existante :

- . Les conditions de travail et de sécurité sont telles que la CRAM menace de fermer le centre si aucune mise aux normes n'est réalisée.
- . La presse à balles est en panne et sa réparation n'est pas à l'ordre du jour.
- . La communauté de communes du pays gueugnonnais avait oublié d'assurer le centre de tri.

Cette situation outre le risque qu'elle faisait peser sur le personnel, permet de s'interroger sur la volonté de la communauté de communes du pays de Gueugnon de pérenniser cet équipement.

Le SMEVOM répond toutefois favorablement au souhait de la communauté de communes du pays gueugnonnais de maintenir les emplois existants (6 postes correspondant à 3 emplois à temps plein) et réalise la mise aux normes du centre de tri en 2004. Une surélévation de la chaîne de tri et l'installation d'une cabine de tri climatisée ont permis d'améliorer les conditions de travail et de sécurité du personnel.

Le centre de tri a traité en 2004 un tonnage global (emballages + journaux/magazines) de 641 tonnes.

Un nouveau surcoût de fonctionnement en 2005

Son coût de fonctionnement, avec le marché d'exploitation qui se termine actuellement, est supérieur à celui des autres centres de tri de la région : le surcoût est de 50 000 € par an. Les résultats de l'appel d'offre pour l'exploitation du centre de tri, présentés en juillet dernier aux élus de la communauté de communes du pays gueugnonnais, indiquent un nouveau surcoût de 100 000 € par an.

Le surcoût pour le fonctionnement du centre de tri à Gueugnon est donc de 150 000 € par an.

La communauté de communes du pays gueugnonnais, sollicitée pour donner son avis, a suivi les arguments du SMEVOM

En tant que principal utilisateur et donc « payeur » du service rendu par le centre de tri, la communauté de communes du pays gueugnonnais se devait d'être informée d'une situation financière qui doit alerter les élus chargés de rendre compte de la situation aux contribuables. Même si la décision finale revient aux délégués du SMEVOM, la démocratie passe par une concertation avec ceux qui auront à payer le service.

Le Président Marcel-Alain DRAPIER a rencontré les élus de la communauté de communes du pays gueugnonnais, mercredi 28 septembre 2005, pour recueillir leur avis sur la question. A l'issue de la rencontre la majorité des élus communautaires s'est ralliée aux positions défendues par le SMEVOM.

Proposition qui sera soumise au vote des élus du SMEVOM

Le SMEVOM s'appuyant sur l'avis des élus de la communauté de communes du pays gueugnonnais, sur les résultats des appels d'offres pour l'exploitation du centre de tri à Gueugnon et leur analyse comparative avec les autres centres de tri utilisés, propose la fermeture du site de Gueugnon.

L'économie dégagée annuellement (150 000 €) permettrait à la communauté de communes du pays gueugnonnais de financer d'autres emplois utiles pour la collectivité.

Organisation future du tri

Le tonnage à traiter pour l'ensemble du territoire du SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois, avec ses 130 000 habitants, est estimé entre 4 300 et 5 500 tonnes.

Une étude de faisabilité technico-économique réalisée en février 2002 par le cabinet d'étude Girus conduisait à préférer la création d'un seul centre de tri commun à l'ensemble du SMEVOM.

En 2005, le cabinet d'étude, Service Public Conseil en situant le seuil de faisabilité d'un centre de tri à 5 000 tonnes par an aboutit à la même solution : un centre unique pour le SMEVOM.

Le centre de tri situé à Gueugnon, dimensionné pour moins de 1 000 tonnes/an est dès lors inadapté pour la filière de tri et de recyclage du SMEVOM.

En attendant la réalisation du centre de tri unique, il est souhaitable d'optimiser les solutions provisoires. La fermeture du site de Gueugnon s'inscrit dans une logique de maîtrise des coûts de gestion de nos déchets ménagers qui correspond à une attente forte de la population.

Contact presse :

Serge GRIMM, chargé de communication du Smevom du Charolais-Brionnais et Autunois
7, rue des Champs Seigneur - BP 46 71601 Paray-le-Monial

Tél. 03 85 81 94 55 - Fax. 03 85 81 94 69

E-mail. sgrimm@wanadoo.fr

Web : <http://www.smevom.fr>